



# info' Vallées

LA LETTRE d'information de Oise-les-Vallées

n°41

janvier 2021

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ou la métamorphose de l'économie linéaire



### LE POINT SUR LA QUESTION

Le modèle économique actuel qui repose de façon linéaire sur les étapes :  
« extraire, produire, consommer, jeter »,  
l'augmentation de la population mondiale  
(9,5 Md de personnes en 2050 *selon les perspectives de l'ONU en 2015*  
contre 7,5 Md aujourd'hui)  
et l'évolution du pouvoir d'achat moyen  
provoquent des tensions grandissantes sur les matières premières  
et les ressources naturelles, dont les quantités à extraire  
dépassent d'ores et déjà les limites écosystémiques de la planète

Avec pour objectif de découpler la croissance économique  
de l'épuisement des ressources, l'économie circulaire  
permet de convertir les défis environnementaux en opportunités  
de développement économique et d'attractivité pour les territoires.

Au travers de ce nouveau numéro d'*info'Vallées*,  
l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées souhaite participer à l'émergence  
d'une culture de l'économie circulaire commune et partagée sur le territoire,  
à travers un état des lieux qui fera ressortir les atouts des vallées de l'Oise,  
notamment en termes de filières existantes et de démarches déjà engagées  
sur le territoire, ainsi que les acteurs engagés : industriels, collectivités,  
associations, scientifiques, etc.

Cette constellation des acteurs et des initiatives permettra d'identifier  
des premières pistes de synergies à développer au niveau local.  
La mise en relation d'acteurs qui agissent à des échelles  
ou dans des domaines très différents semble en effet nécessaire  
pour faire émerger une filière d'économie circulaire durable et pertinente.

Bonne lecture



**Philippe MARINI**

Président. - Maire de Compiègne

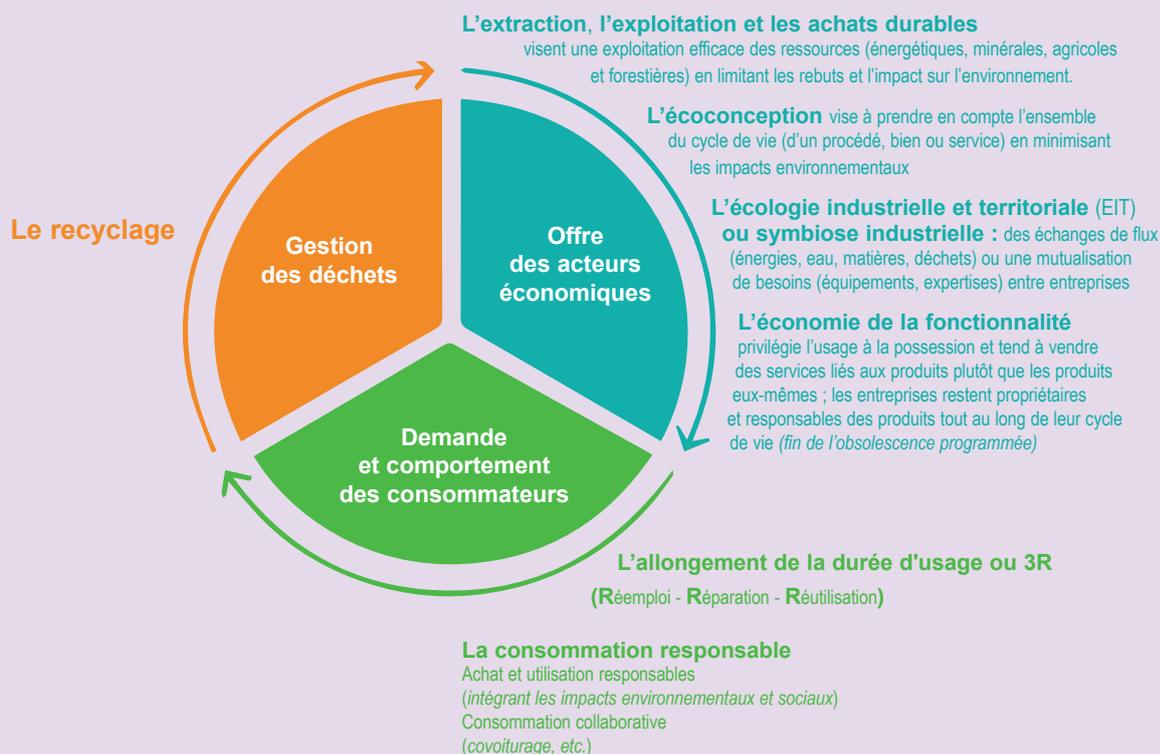
**Jean-Claude VILLEMAIN**

1<sup>er</sup> vice-Président. - Maire de Creil

# L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

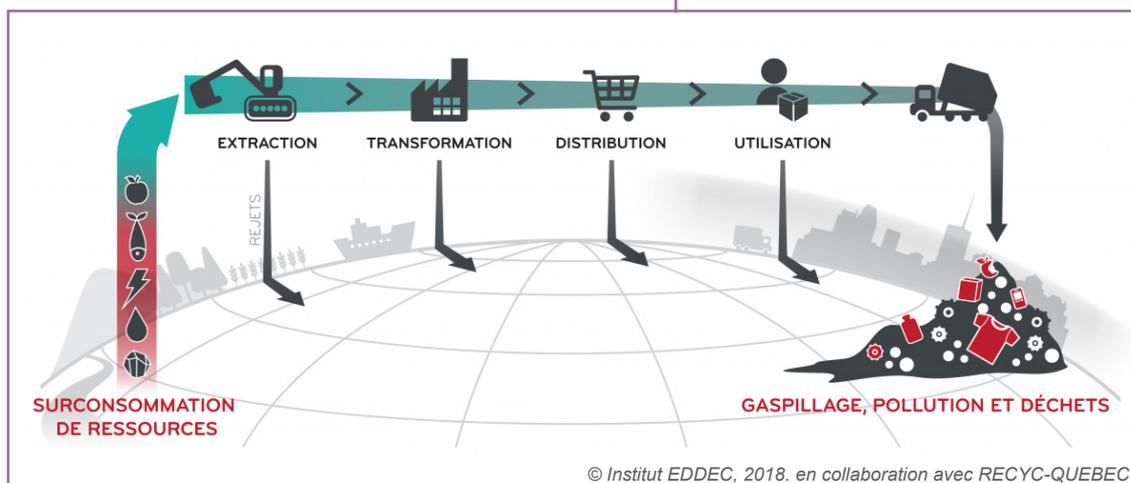
## génératrice d'innovation territoriale

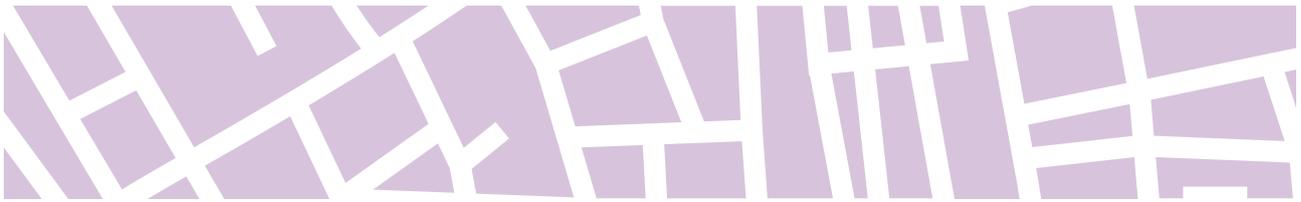
Les 3 domaines et 7 piliers de l'économie circulaire selon l'Ademe



source : Ademe

### L'économie linéaire des principes qui posent question





## L'économie circulaire et les collectivités : **des innovations territoriales à la clé**

○ **Améliorer la résilience en limitant sa dépendance aux flux de ressources entrants**  
au profit de l'économie locale

○ **Renforcer l'attractivité du territoire**  
par la mise en place de symbioses industrielles au sein de territoires innovants offrant des filières d'approvisionnements à faibles coûts et vertueuses, susceptibles d'améliorer tant la compétitivité que l'image des industries

○ **Créer du lien social**  
à travers les nouvelles pratiques d'entraide et de co-construction (crowdfunding, fab-labs, économie collaborative, etc.) en fédérant les citoyens autour des problématiques socio-environnementales du territoire

○ **Engendrer des bénéfices environnementaux importants**

○ **Créer un vivier d'emplois locaux**  
non-délocalisables et accessibles aux personnes peu qualifiées

*réduction des quantités de déchets dangereux et non-dangereux, baisse des émissions de gaz à effets de serre, etc*

*Lorsqu'il est porté par les Ressourceries / recycleries, le réemploi solidaire crée 850 ETP pour 10 000 tonnes traitées, contre 79 pour le réemploi marchand, 31 pour les centres publics de tri des collectes sélectives, 3 pour l'incinération et 1 pour l'enfouissement; Il nécessite une grande diversité de compétences : réparation, menuiserie, mécanique, électrique, électronique et métiers techniques pluridisciplinaires*

Pour aller plus loin...

crowdfunding



aussi appelé financement participatif permet de mettre en contact des investisseurs et des porteurs de projet à travers une plateforme Internet

fab-labs



« laboratoire de fabrication » ou atelier mettant à la disposition du public des outils de fabrication d'objets assistée par ordinateur

économie collaborative ou économie de partage regroupe les activités économiques qui reposent sur le partage ou la mutualisation des biens, savoirs, services ou espaces et sur l'usage plutôt que la possession

# UN ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL très favorable à l'essor de l'économie circulaire



17 août 2015

## Loi n°2015-992 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte**

*Renforcement de la lutte  
contre le gaspillage alimentaire*  
*Généralisation du tri des biodéchets à  
la source à horizon 2025 :  
la collectivité territoriale définit des  
solutions techniques de compostage  
de proximité ou de collecte séparée  
des biodéchets et un rythme de  
déploiement adaptés à son territoire*

*Obligation pour les entreprises  
d'organiser la collecte séparée  
des déchets non dangereux  
si leur volume est supérieur  
à 1 100 litres/semaine*

13 octobre 2018

## Loi n°2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous issue des **Etats Généraux de l'alimentation** (EGalim)

*Obligation pour les restaurants  
collectifs de s'approvisionner  
avec au moins 50 % de produits  
locaux ou sous signes d'origine  
et de qualité dont 20 % issus  
de l'agriculture biologique,  
à partir de 2022*

10 février 2020

## Loi n°2020-105 relative à la lutte **contre le gaspillage et à l'économie circulaire**



### Réduire les déchets et sortir du plastique jetable d'ici 2040

➤ *Meilleure collecte des déchets  
plastiques en développant par exemple  
la consigne pour recyclage  
des bouteilles plastique, qui pourra  
être mise en place par les collectivités  
locales ne parvenant pas à améliorer  
la collecte de ces bouteilles  
d'ici fin 2022*

### Assurer une meilleure information au consommateur

➤ *Dispositif d'affichage environnemental  
ou social volontaire, pour l'heure  
expérimental, qui permettra de donner  
une note environnementale aux biens  
et services*

➤ *Information sur les émissions de  
Gaz à Effet de Serre liées aux  
consommations internet et mobile*

➤ *Indice de réparabilité et information  
sur la disponibilité ou la non-  
disponibilité des pièces détachées  
dès 2021 et un indice de durabilité  
en 2024 pour lutter contre  
l'obsolescence programmée*

➤ *Information de la durée pendant  
laquelle les ordinateurs et mobiles  
supportent les mises à jour logicielles  
successives à partir de 2021*

### Mieux produire et lutter contre les dépôts sauvages

➤ *Principe du pollueur-payeur renforcé  
avec la Responsabilité Elargie des  
Producteurs (REP) étendue à de  
nouvelles familles (jouets, cigarettes,  
les textiles sanitaires, produits et  
matériaux de construction du bâtiment,  
voitures particulières, etc.) et étendue  
de la fin de vie à la conception du  
produit*

### Lutte contre le gaspillage et priorité au réemploi solidaire

➤ *Vente en vrac encouragée :  
au 1<sup>er</sup> janvier 2021, possibilité  
d'apporter ses propres contenants  
dans les commerces et tarif plus bas  
lorsque le consommateur présente  
son propre récipient pour l'achat  
d'une boisson à emporter*

➤ *Administrations soumises  
à de nouvelles obligations "vertes",  
comme l'inclusion dans les achats  
publics de clauses relatives à  
l'économie circulaire à partir de 2021*

➤ *Destruction des invendus non  
alimentaires neufs interdite par principe  
au plus tard fin 2021 ou fin 2023  
selon les secteurs*

➤ *Vente à l'unité de médicaments  
autorisée le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus  
tard*

➤ *Arrêt de l'impression  
et de la distribution systématiques  
de tickets de caisse et de tickets  
de carte bancaire, sauf demande  
contraire du client au 1<sup>er</sup> janvier 2023*

➤ *Création de fonds de réemploi solidaire  
pour soutenir la création  
de ressourceries*



3 septembre 2020

## PLAN DE RELANCE

Les mesures

en faveur de l'économie circulaire

Le Plan de Relance propose d'accompagner la réduction de l'utilisation du plastique, de favoriser l'incorporation de plastique recyclé, et d'accélérer le développement du réemploi. Ce plan d'action pour une économie circulaire pourrait permettre de relancer l'activité dans le « monde d'après », moment certainement propice pour stimuler de nouveaux modèles de production et changer les modes de consommation, tout en assurant une plus grande indépendance quant à l'accès aux ressources, véritable enjeu de sécurité stratégique.

**30 milliards d'euros** (sur un total de 100 milliards d'euros) sont destinés au financement de la transition écologique, dont 226 millions d'euros supplémentaires sur 2020, 2021 et 2022 pour abonder le fonds « Économie circulaire » de l'Ademe dont le soutien au réemploi et aux activités de réduction de l'usage des plastiques notamment à usage unique ainsi qu'au recyclage du plastique (incorporation de 700 000 tonnes de matières plastiques recyclées supplémentaires à horizon 2022).

Sur le plan européen

## LE GREEN DEAL EUROPÉEN ou Pacte vert vise la neutralité climatique d'ici 2050 en transformant la société et l'économie européennes

Le Green Deal européen identifie des secteurs industriels clés : l'hydrogène, les piles à combustible et les autres carburants de substitution propres, le stockage de l'énergie, le piégeage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone (exemple : procédé d'élaboration de l'acier «zéro carbone» d'ici 2030). Des investissements dans les chaînes de valeur stratégiques, notamment celui des batteries pour approvisionner le marché en plein essor des véhicules électriques.

Les technologies numériques (intelligence artificielle, 5G, informatique en nuage, traitement des données à la périphérie et internet des objets) sont cruciales pour accélérer et optimiser l'impact des politiques de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement (surveillance et optimisation de l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles par exemple). Les transports représentant un quart des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, une part qui ne cesse d'augmenter, mais qu'il conviendra de réduire de 90 % d'ici à 2050 notamment grâce au report modal du fret intérieur de la route vers le rail et les voies navigables intérieures et grâce à une mobilité multimodale automatisée et interconnectée renforcée. Par ailleurs le prix du transport devra être en rapport avec son incidence sur l'environnement et la santé : fin des subventions aux combustibles fossiles.

Le nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire cible les 4 principaux secteurs à forte intensité de ressources

- les textiles : moins de 1 % des textiles produits dans le monde sont recyclés en nouveaux textiles
- le bâtiment : un taux annuel de rénovation du parc immobilier de 0,4 à 1,2 % dans les États membres, qui devra au minimum doubler pour relever le double défi de la consommation et du coût de l'énergie, tout en stimulant les PME et les emplois locaux
- les équipements électriques et électroniques, l'un des flux de déchets dont la croissance est la plus rapide
- les plastiques : leur consommation pourrait doubler au cours des 20 prochaines années.



Sur le plan régional

## LES HAUTS-DE-FRANCE une région à la pointe de l'économie circulaire

13 décembre 2019

### Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

La Région des Hauts-de-France a voté le 13 décembre 2019 son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et y décline sa stratégie en matière d'économie circulaire qui combine préservation des ressources et développement économique :

*Le Déchet constitue une Ressource,  
il convient donc de passer  
de la gestion des déchets  
à la production de Ressources.*

- Passer de la Hiérarchie des modes de traitement de déchets à la hiérarchie des modes de valorisation des ressources, en donnant la priorité à la valorisation « matière » puis à la valorisation « énergétique » .
- Intégrer des notions de « cascades de valorisation », en envisageant plusieurs niveaux de valorisations en partant de la plus haute à la plus faible valeur-ajoutée (exemple pour les biodéchets : extraire des composés biochimiques, puis compost, puis méthanisation ou autre voie de valorisation énergétique...).
- « Boucler la boucle », avec le maintien des matériaux dans l'économie régionale pour tendre vers l'autosuffisance : proximité, circuits courts.
- Hiérarchiser les usages des ressources lors de la conception (utilisation des matières premières recyclées en 1<sup>er</sup> lieu, puis renouvelables, puis recyclables).
- Prendre en compte l'impact du cycle de vie et la gestion du risque pour privilégier les traitements de recyclage avec un moindre impact environnemental ou concevoir des nouvelles matières recyclées ou produits recyclables.



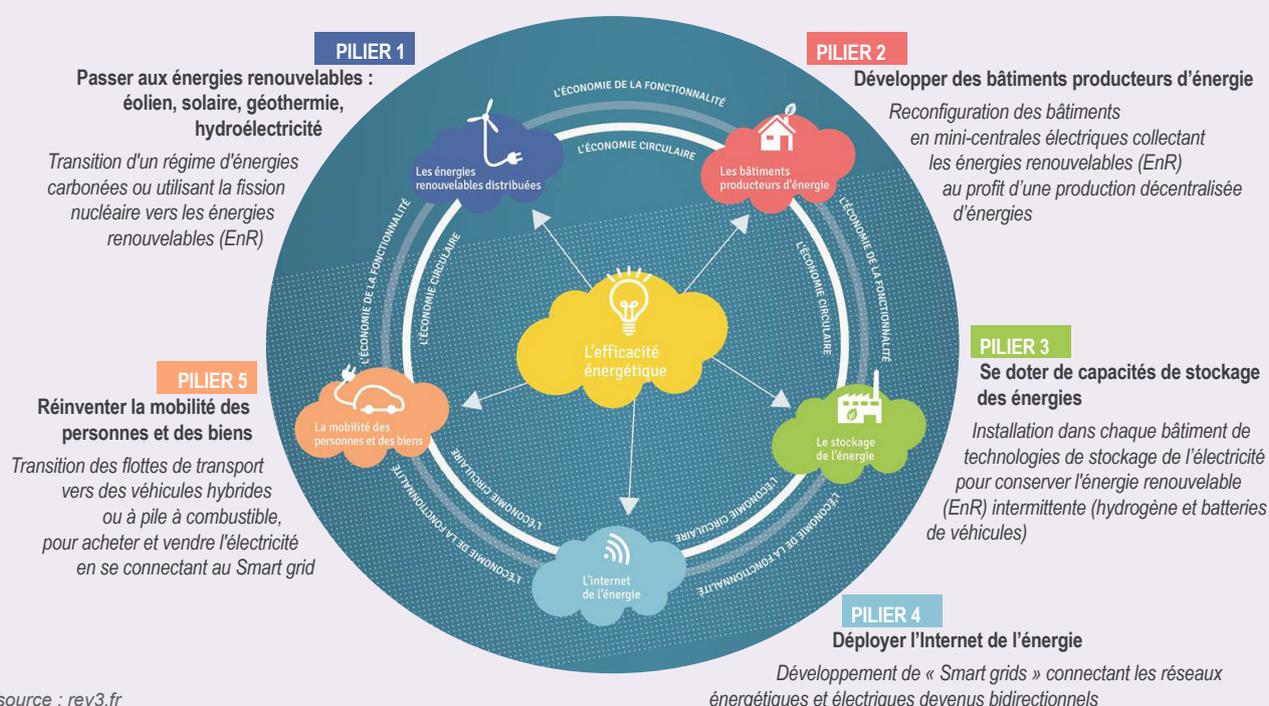
- Privilégier les projets favorisant le développement d'activités sur le territoire régional ainsi que la création d'emplois.
- Créer, en s'inspirant du CORBI (Collectif Opérationnel Régional du Biométhane Injecté), différents « Comités Régionaux Ressources ». Le CORBI rassemble les structures qui contribuent à l'émergence et à l'accompagnement des projets d'unité de production de biométhane en Hauts-de-France pour contribuer à faire de la Région la 1<sup>ère</sup> région européenne de biométhane injecté.

*6 filières prioritaires :  
plastique,  
terres rares et métaux stratégiques,  
sédiments,  
textiles,  
biodéchets,  
matériaux issus du BTP*

## La stratégie de la Région en matière d'économie circulaire s'articule avec la 3<sup>e</sup> Révolution Industrielle en Hauts-de-France

 , modèle de transition vers une société décarbonée et durable à la croisée entre transition énergétique, innovation numérique et économie circulaire, a été initiée en 2013 avec l'essayiste et économiste américain Jeremy Rifkin autour de son concept de 3<sup>e</sup> Révolution Industrielle.

Les 5 piliers complémentaires de la 3<sup>e</sup> Révolution Industrielle selon Jeremy Rifkin



source : rev3.fr

La Région des Hauts-de-France entend tenir son rang de pionnière dans la transition énergétique, et vers ce qu'il est convenu d'appeler « le monde d'après » suite à la crise économique et sociale provoquée par la crise sanitaire liée au Covid-19, en articulant la **Rev3** notamment autour de :

- **la transition digitale** (Intelligence artificielle, numérique, réseaux intelligents, télétravail, etc.) ;
- **l'efficacité énergétique** (économies d'énergie dans le bâtiment et les process d'entreprise) et l'amélioration du mix énergétique (potentiels locaux d'énergies renouvelables : biométhane, solaire, bois énergie, énergies marines, géothermie, thalassothermie), stockage de l'énergie et son partage « intelligent ». **CORBI, CORREI, CORESOL**, trois comités opérationnels qui s'articulent autour du Biométhane injecté, des Réseaux électriques intelligents, de l'Énergie solaire pour conjuguer efficacité, stockage, réseaux intelligents et sobriété énergétique.
- **les transports et la mobilité** (baisse des consommations et des émissions, logistique « verte ») ;
- **l'économie circulaire** ;
- **la bio-économie** (alimentation, protéines, molécules d'intérêt, matériaux agrosourcés, préservation des sols et de la forêt) ;
- **un appui à certaines filières stratégiques** (hydrogène, batteries, bio-économie) ;
- **l'éducation** (pour préparer et adapter les habitants aux nouveaux métiers).

# CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE dans les vallées de l'Oise

Les démarches d'économie circulaire, par nature pluridisciplinaires, impliquent une grande diversité d'acteurs. Avec de nombreuses actions engagées même si peu structurées, une dynamique est déjà à l'œuvre dans les vallées de l'Oise.



## LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VILLERS-SAINT-PAUL un centre de tri unique en France



objectif de tri :  
+ 90 kg  
par habitant  
par an

85 % des déchets  
valorisés ou recyclés  
en 2019  
contre 82 %  
en 2018

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés a été créé fin 2016 par la fusion du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et du SYMOVE. Cette fusion a permis de mutualiser les installations et d'optimiser leurs performances, au bénéfice des 760 000 habitants du département concernés (1<sup>er</sup> en nombre d'habitants à l'échelle régionale). Le SMDO est le premier syndicat départemental de cette dimension au niveau national à proposer un programme de valorisation des déchets et de tri aussi performant. Cet équipement répond d'ores et déjà aux objectifs fixés par la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte en 2022. En 2016, 458 000 tonnes de déchets ont été transportées pour le compte du SMDO, seule opération de transport par voie ferrée

des déchets en Hauts-de-France. Sur le territoire situé à l'est du département de l'Oise, près de 60% des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors verre) ont ainsi été transportés par le train. Seuls les déchets collectés dans les communes proches du centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul sont transportés par camion.

En 2019, le dispositif ferroviaire a été étendu à l'ouest du département, ce qui devrait quasiment doubler le volume de déchets transportés par voie ferrée. L'Oise devient ainsi le premier département français à bénéficier d'un équipement de cette envergure, en mesure de trier tous les emballages et tous les papiers.

Depuis fin 2018, toutes les ordures ménagères et assimilées ne sont plus enfouies mais valorisées en énergie, sous forme de chaleur, de vapeur revendue à l'industrie voisine et aux opérateurs de chauffage urbain, et de production électrique.

Depuis septembre 2020 le SMDO, en partenariat avec les collectivités et CITEO, éco-organisme en charge des filières « emballages et papiers » au niveau national, propose un accompagnement à tous les établissements collectés par le service public pour la collecte des papiers de bureau, encore trop souvent jetés dans les poubelles ménagères. La démarche consiste à rediriger ces papiers à fort potentiel de recyclage vers le centre de tri plutôt qu'au centre de valorisation énergétique.

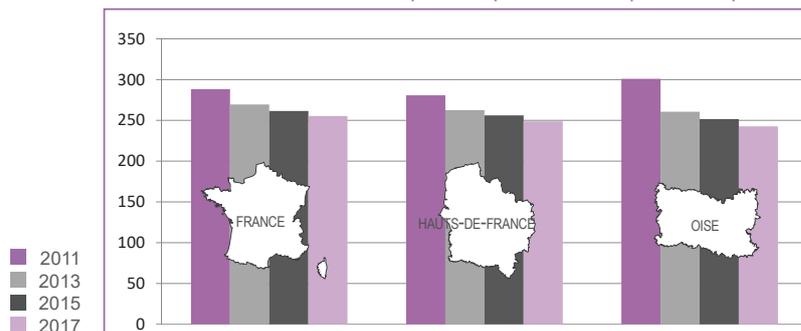
90% des ordures  
ménagères résiduelles  
valorisées en énergie

Collecte de déchets ménagers résiduels en kg/habitant/an  
une baisse encore plus marquée dans le département qu'ailleurs

Bilan traitement des flux de collecte en 2019

Recyclage	27 %
Valorisation énergétique	40 %
Valorisation organique	19 %
Total Recyclage + Valorisation	85 %
Enfouissement	15 %

source : SMDO



source : Sinoe

## Le réseau des déchetteries, recycleries du SMDO dans le département de l'Oise



source : SMDO

## VALORISATION ORGANIQUE et/ou énergétique de matières organiques

La dégradation de matières organiques permet leur valorisation par la production de compost, biogaz et digestat. Dans un contexte d'appauvrissement des sols en matières organiques, il existe un réel besoin d'amendements organiques naturels, la fabrication d'engrais de synthèse reposant sur des ressources minières non renouvelables et non disponibles en France (phosphore et potasse).

**12 méthaniseurs** sous régime ICPE dans l'Oise en 2019 : Senlis, Ivry-le-Temple, Passel, Lévignen, Ève, Neuilly-en-Thelle, Rosières, Sarcus, Sempigny, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Margny-lès-Compiègne et Coudun.

**50 méthaniseurs potentiels à horizon 2025**, dont projets connus : Plainval, Ménévillers, Ver-sur-Launette et Lieuvillers.

### Le SMDO en chiffre

**5** quais de transfert « embranchés fer » répartis sur l'est du département à Saint-Leu-d'Esserent, Compiègne, Noyon, Ormoy-Villers et Estrées-Saint-Denis, 1 quai prévu à Villers-Saint-Sépulcre

**1** plateforme ferroviaire du centre de valorisation énergétique et de tri à Villers-Saint-Paul

**38** déchetteries SMDO et 11 autres déchetteries

### COMPOSTAGE

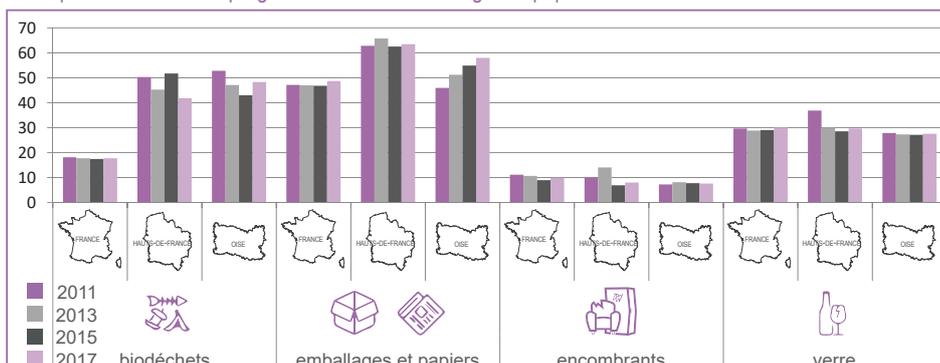
Les déchets organiques représentent de 1/3 à la moitié des déchets ménagers pris en charge par les collectivités. Or, cette prise en charge, quand elle ne permet pas de produire du méthane, est consommatrice d'énergie (à travers l'incinération par exemple).

Un compostage en collectif ou en semi-collectif permettrait de réduire ces déchets tout en créant du lien social.

Ici aussi, le SMDO a initié en septembre 2020 l'expérimentation du compostage individuel ou partagé et la collecte en porte-à-porte de biodéchets au sein de 6 collectivités.

### Ordures ménagères

une région et un département en pointe sur la collecte de biodéchets, un département en forte progression sur les emballages et papiers

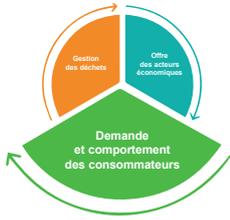


source : Sinoe

### Pour aller plus loin...

**ordures ménagères** déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives.

**déchets ménagers résiduels** désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives.



## CONSOMMATION RESPONSABLE ET CIRCUITS COURTS :

des initiatives de plus en plus nombreuses sur le territoire

Les initiatives se font de plus en plus nombreuses sur le territoire, notamment les cantines scolaires qui cherchent à se fournir en produits frais malgré une certaine difficulté à s'approvisionner localement.

Les exploitations qui proposent de la vente directe persistent et regagnent de la popularité auprès des consommateurs :

- Grande Champignonnaière de la Croix Madeleine,
- le verger d'Ardeleuse à Cauffry,
- l'Arbre à poule à Villers-Saint-Paul,
- nouvelles AMAP,
- etc.

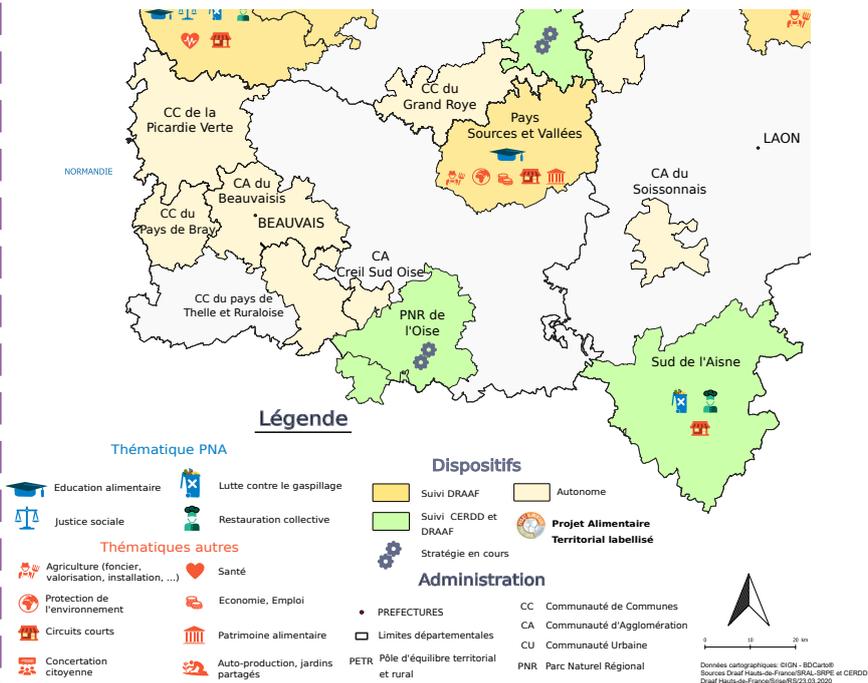
### ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE

Réemploi, Réparation et Réutilisation

Un fort potentiel de réduction des déchets : 25% des déchets ménagers et assimilés pourraient faire l'objet d'un réemploi, or seuls 2,5% sont effectivement réemployés, faute d'un maillage suffisant de structures dédiées au réemploi et à la réutilisation (0,5% par l'Economie Sociale et Solidaire et 2% par le biais des marchés d'occasion).

Les recycleries maillent le territoire pour la réparation et le réemploi de biens divers lorsque ces activités ne sont économiquement pas rentables. Elles se substituent ainsi à la sphère privée (plus présente notamment dans des domaines à plus forte valeur-ajoutée à l'instar du dépannage informatique) et mettent en place des chantiers d'insertion, faisant ainsi le lien avec l'économie sociale et solidaire :

### Les Projets Alimentaires Territoriaux dans le département de l'Oise



Ces projets, développés de manière significative dans la région des Hauts-de-France, ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.)

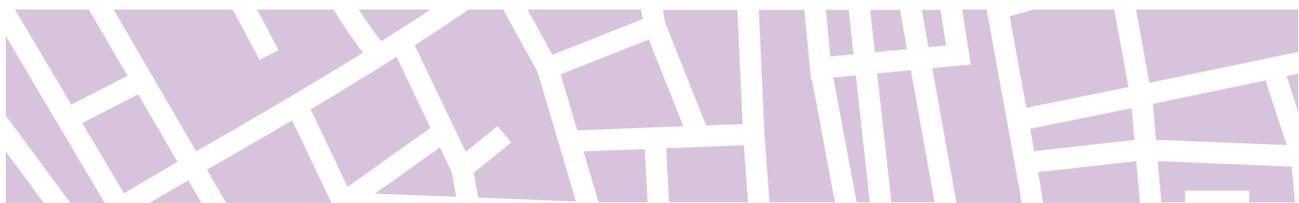


à Villers-Saint-Paul



à Margny-lès-Compiègne

- Recyclerie de Crèvecœur-le-Grand
- Ateliers de La Bergerette à Beauvais
- Emmaüs à Beauvais, Compiègne et Erquery
- Ding Fring à Compiègne et Nogent-sur-Oise
- La Friperie à Creil



## CONSOMMATION COLLABORATIVE : des potentialités encore nombreuses, à imaginer et à organiser

Incarnées par Blablacar ou encore AirBnB, les pratiques de consommation collaborative ont été propulsées à la fois par la crise économique de 2008 et l'essor des technologies de l'Internet. 9 Français sur 10 déclarent avoir déjà réalisé au moins une fois une pratique de consommation collaborative, privilégiant ainsi le partage de biens ou l'échange de services entre particuliers à leur achat. Aujourd'hui ces pratiques traduisent davantage une volonté des consommateurs d'optimiser leur pouvoir d'achat, qu'un souhait de contribuer à la sauvegarde de l'environnement.

Selon le Crédoc, 32 % des Français ont eu recours au covoiturage en 2018. Actuellement 70% des trajets domicile travail se font en voiture, dans 9 cas sur 10 la personne est seule dans le véhicule (1,1 personne en moyenne sur des trajets réguliers, 1,4 personne sur des longues distances). En 2019, le gouvernement a annoncé un objectif de triplement de la part modale du covoiturage pour l'amener à 9% des trajets domicile travail, soit 3 millions de covoitureurs « du quotidien » en 2025.

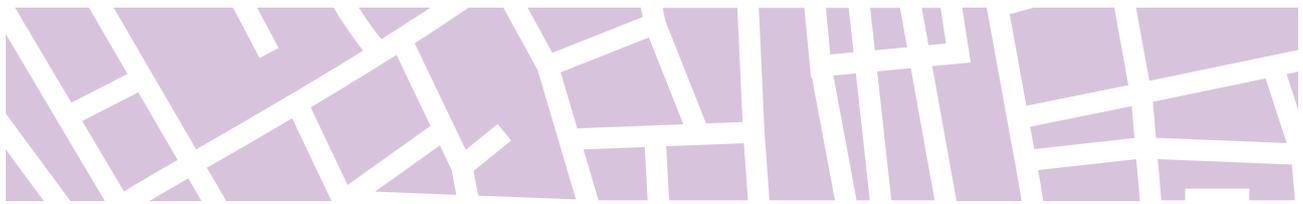
### Les 9 secteurs d'activité de la consommation collaborative

<b>1</b> Se déplacer	Covoiturage VTC Location de véhicules entre particuliers Echange/revente de billet de transport Stationnement	<b>5</b> Se nourrir	Coapprovisionnement (groupement de consommateurs, partage de production, etc.) Corestauration (plats fait maison, restauration collaborative, etc.)
<b>2</b> Transporter/stocker des objets	Livraison collaborative Costockage	<b>6</b> S'équiper	Mutualisation (prêt, partage, échange, location) Redistribution (don, troc, renvente/achat)
<b>3</b> Se loger	Cohébergement (prêt/partage de logement, échange de logements, location entre particuliers) Cohabitat (vente/location de particulier à particulier, échange de logements, colocation, habitat participatif)	<b>7</b> S'habiller	Mutualisation (location) Redistribution (don, troc, renvente/achat)
<b>4</b> Se divertir	Découvertes et tourisme à l'étranger Loisir de proximité Activités sportives et locations de bateaux	<b>8</b> Se faire aider	Services entre particuliers
		<b>9</b> Se financer	Dons Prêts Investissement au capital



La « communauté » Rezo Pouce est une plateforme organisant le covoiturage par la mise en relation des covoitureurs. Elle est présente aujourd'hui sans l'agglomération Creil Sud Oise et les communes du Parc Naturel Régional Oise Pays de France. Elle offre une solution pour le covoiturage domicile-travail, se substituant ainsi aux réseaux de transport en commun, en zone rurale ou périurbaine notamment.





## LES VALLÉES DE L'OISE :

### Un territoire disposant de nombreux atouts dans l'écoconception et les produits biosourcés ou bioéconomie

#### SAS PIVERT

Basé à Venette, **PIVERT** (Picardie Innovations Végétales, Enseignements et Recherches Technologiques) est un centre de recherche, d'innovation, d'expérimentation et de formation dans la chimie du végétal, notamment pour la valorisation industrielle des ressources végétales. **PIVERT** est le premier centre européen visant à transformer la biomasse oléagineuse en produits chimiques renouvelables pour diverses applications : alimentation, santé, cosmétique, matériaux de construction, etc...



Ceebios

Le **Ceebios**, centre d'études et d'expertises dédié au déploiement du biomimétisme, basé à Senlis, vise à accélérer la transition écologique et sociétale par le biomimétisme, une démarche considérant les stratégies d'adaptation du vivant à son environnement comme le fruit d'une recherche et développement de 3,8 milliards d'années par essais-erreurs, et à s'en inspirer pour innover de manière soutenable. Il fédère un réseau de 400 acteurs en France.

Le **CRITT** Polymères accompagne les projets de R&D pour la valorisation des déchets de production en les intégrant dans des pièces plastiques.



Il dispose en effet d'un savoir-faire dans la reformulation de déchets thermoplastiques, permettant de substituer tout ou partie d'un polymère vierge par un matériau issu du recyclage. Il accompagne également les projets visant l'utilisation d'agro-matériaux et bioplastiques pour la substitution d'un polymère pétrosourcé par un polymère biosourcé et/ou biodégradable, ou encore l'intégration de fibres végétales, la modification des propriétés d'un bioplastique, etc. La création d'une structure de R&D commune pourrait ainsi émerger.



Le **Pôle Métropolitain de l'Oise (PMO)**, rassemblant les agglomérations de Beauvais, Compiègne et Creil, a pour vocation de porter des projets majeurs s'inscrivant dans les priorités régionales, dont l'incubateur-Accélérateur lTerra « bio-économie, innovation agricole et territoire durable et connecté » qui a vocation à accompagner la création et le développement d'entreprises innovantes dans l'agriculture.



maîtriser le risque | pour un développement durable

L'**Ineris** (Institut national de l'environnement industriel et des risques) peut également déterminer le potentiel de valorisation des déchets et étudier leur comportement et leurs performances au sein d'une économie circulaire.



L'université UniLaSalle à Beauvais oriente largement ses activités vers la bioéconomie, véritable enjeu pour la transition énergétique et écologique. Elle dispose d'un centre d'innovation collaborative pour l'agriculture : AGriLab.

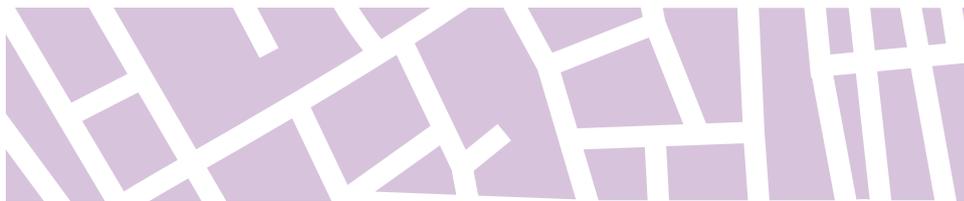


Le **PMO** et l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) ont mis en œuvre 7 agrégats thématiques territorialisés visant à créer des dynamiques d'innovation sur le territoire du pôle à travers un travail collectif engageant des acteurs de divers horizons.

L'**agrégat Energie et bioressources** vise ainsi à développer un pôle d'expertise sur la production d'énergies biosourcées et à mettre en place et structurer des formations de techniciens, d'ingénieurs mais également d'utilisateurs.

Le projet de méthanisation à partir d'algues Algues 4 Biométhane en partenariat avec UniLaSalle, l'UTC et GRT Gaz est également en cours, qui pourrait offrir de nouvelles applications industrielles dans l'agro-alimentaire, la cosmétique, la pharmacie et la chimie verte.

L'**agrégat Naturalité** implique des universités et centres techniques (UTC, UniLaSalle, Ineris, Pivert, etc.) et des industriels tels que Bostik, Oléon, Avril, Saipol, Givaudan, etc. Il favorise le rapprochement entre ces acteurs autour de la substitution par des systèmes naturels et l'écoconception, afin de conduire au développement de projets d'innovation dans ces domaines.



Pour aller plus loin...

**écoconception**  
démarche préventive et innovante qui permet de réduire les impacts négatifs du produit, service ou bâtiment sur l'environnement sur l'ensemble de son cycle de vie (ACV), tout en conservant ses qualités d'usage

**produits biosourcés**  
pour la chimie et les matériaux ce sont des produits industriels non alimentaires obtenus à partir de matières premières renouvelables issues de la biomasse (végétaux par exemple).

**bioéconomie**  
a pour but de remplacer les énergies fossiles (énergies produites par la combustion du charbon, du pétrole) par des énergies dites "vertes".

**écologie industrielle et territoriale**  
se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières

source : Ademe

## L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE levier de compétitivité et d'attractivité pour les zones d'activités économiques, leurs entreprises et les territoires



Depuis 2015, 4 démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) ont été initiées dans le département :

- zone industrielle (ZI) de Pont-Brenouille, site pilote avec Paprec, Ecovalor, Gamm vert, Saga Décor ou la station d'épuration SITTEUR,
- ZI de Le Meux-Armancourt et la ZI Nord de Compiègne,
- Les Marches de l'Oise
- Le Grand Beauvaisis.

Des diagnostics multiflux ont été réalisés pour la détection de synergies inter-entreprises concernant les déchets (collecte de déchets industriels), l'énergie, les équipements (mutualisation de l'entretien des espaces verts et du contrôle des équipements, prêt d'engins, etc.) et la mobilité (partage d'un parc de véhicules. Au-delà des économies réalisées, l'intégration dans une démarche exemplaire est un facteur d'attractivité et donc de compétitivité accrue tant pour les ZI que pour leurs entreprises.

La mise en place de l'EIT dans ces zones déjà aménagées reste toutefois plus complexe et limitée que dans de nouvelles zones où l'EIT est pensée dès la conception.

Le SMDO, qui valorise 138 500 tonnes de déchets au centre de valorisation énergétique, a ainsi mis en œuvre une véritable symbiose industrielle : livraison de vapeur à la plateforme chimique voisine (52 300 MWh), de chaleur au réseau de chaleur urbain de Nogent-sur-Oise (29 300 MWh), et d'électricité (61 900 MWh).

PIVERT (Picardie Innovations Végétales, Enseignements et Recherches Technologiques) a également été bâti sur le concept d'écologie industrielle : les sous-produits de certaines activités servent de matières premières à d'autres activités, l'énergie et l'eau sont recyclées. Cette raffinerie du végétal utilise également les ressources agricoles et forestières de proximité, renforçant ainsi le tissu agricole et industriel local.

### PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ et économie circulaire



Le pôle régional **Cd2e** (Centre de Développement des Eco-Entreprises), basé à Loos-en-Gohelle, Lille et Amiens, a pour vocation de faciliter les transitions énergétiques et écologiques de l'économie des Hauts-de-France. Il intervient dans les domaines du bâtiment durable, des énergies renouvelables décentralisées et de l'économie circulaire et propose également une bourse aux déchets.



**Team2** (Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux), dont l'ambition est de renforcer la 1<sup>ère</sup> position européenne des Hauts-de-France sur le recyclage et la valorisation matière, intervient dans le domaine des ecotechnologies, des éco-matériaux, du recyclage et la dépollution à travers cinq axes : les métaux stratégiques et terres rares, les minéraux à destination du marché du BTP, les déchets organiques dont les composites, plastiques en mélange et textiles, les équipementiers et ingénieries français du recyclage, l'écologie industrielle et territoriale. La plateforme Avnir, financée entre autres par Interreg, est un centre de ressources et une plateforme d'expertise collaborative pour favoriser l'intégration de l'Analyse du Cycle de Vie dans les démarches de développement des acteurs économiques.



Le pôle **IAR** (Industries et Agro-Ressources), historiquement ancré dans le Grand Est et les Hauts-de-France, anime un territoire d'innovation pour développer les bioraffineries et les nouvelles générations de produits biosourcés.

**IDENTIFICATION DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**  
dans les vallées de l'Oise



**Gestion des déchets**



**Agri Environnement**

à Rainvillers

Compostage

**Brion Lucien Sa**

à Clairoux

Récupération, valorisation et réparation de pneus

**Bury Plastiques Services**

à Bury

Broyage et granulation de déchets plastiques

**Compiégnoise De Travaux Industries**

à Choisy-au-Bac

Réception des bétons armés ou non et gravats/briques, compostage de déchets verts.

**DELPHI Environnement**

à Bonlier

Vente, maintenance et entretien de presses à balles et compacteurs de déchets

**Groupe Des Enrobeurs de l'Oise**

à Longueil-Sainte-Marie

Récupération de déchets de démolition béton ou voirie

**Gurdebeke**

à Thourotte

Collecte des déchets amiantés

**Henon Frères**

à Montataire

Récupération ferraille et métaux

**Metifiot**

à Saint-Maximin

Récupération et valorisation de pneus poids lourds, agraires

**MRL**

**Matériaux Routiers Du Littoral**

à Saint-Leu-D'esserent

Traitement de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères pour les utiliser en techniques routières

**Ortec Environnement**

à Beauvais

Collecte, élimination et valorisation des solvants

**Poudmet groupe Auréa**

à Baillevall

recyclage de poudres métalliques non-ferreuses en alliages cuivreux (bronze, laiton, cupro-phosphore) et d'étain (étain/argent, étain/cuivre)

**Revival**

à Beauvais

Déconstruction automobile

**Royal Pneu**

à Auneuil

Récupération, valorisation et réparation de pneumatique

**Offre des acteurs économiques**

**Bioéconomie**



Agrégat Energie et Bioressources



**L'écologie industrielle et territoriale (EIT) ou symbiose industrielle**

Z.I de Pont-Brenouille

Z.I Le Meux et Z.I Nord de Compiègne

Le Grand Beauvaisis

Les Marches de l'Oise à Creil



**L'écoconception**

Agrégat naturalité

Saipol, Givaudan...



**Achats et approvisionnement responsables**

PAT du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

PAT du Pays des Sources et Vallées



**Allongement de la durée d'usage ou 3R**

Sud Oise Recyclerie

à Villers-Saint-Paul



Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois

à Margny-lès-Compiègne

Recyclerie de Crèvecœur-le-Grand

Ateliers de La Bergerette à Beauvais

Emmaüs à Beauvais, Compiègne et Erquery

Ding Fring à Compiègne et Nogent-sur-Oise

La Friperie à Creil



**Consommation responsable**  
Consommation collaborative



**Demande et comportement des consommateurs**

# URBANISME ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## le métabolisme urbain

Le bâtiment et la construction figurent parmi les secteurs les plus énergivores et consommateurs de ressources, et l'application systématique des principes de l'économie circulaire à ces domaines contribuerait à alléger la pression environnementale. Si l'objectif de l'économie circulaire est de découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources, appliquée à l'aménagement urbain elle vise alors à découpler la croissance de la population de la consommation des terres naturelles, agricoles et forestières menant à l'épuisement du foncier, ressource finie.

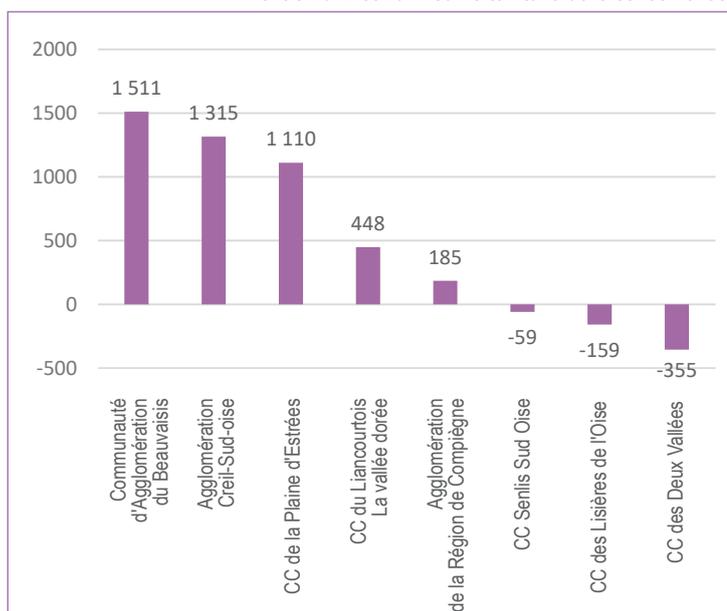
Le secteur de la construction est le premier producteur de déchets en France avec 247 millions de tonnes, soit près de 3/4 des déchets. Une bonne partie des déchets de chantier sont pourtant valorisables. L'environnement bâti est à l'origine d'environ 50 % des extractions de matières. Les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'extraction des matériaux, de la fabrication de produits de construction, de la construction et de la rénovation des bâtiments représentent 5 à 12 % des émissions nationales de ces gaz. Une utilisation plus efficace des matières premières permettrait pourtant d'éviter 80 % de ces émissions.

secteur de la construction  
= 3/4 des déchets  
en France

La performance énergétique d'un bâtiment dépend de la qualité de son bâti (matériaux, architecture), de son fonctionnement et de son utilisation. L'architecture bioclimatique a pour ambition de trouver un point d'équilibre entre les constructions, le comportement des occupants et le contexte géographique, en prenant en compte le bâtiment dans son ensemble via une multitude de facteurs : matériaux, topographie, volumétrie, compacité, ouverture, cloisonnement, végétation, etc.

Avec l'essor du télétravail, avec un regain d'intérêt pour la campagne et un rêve pavillonnaire encore plus prégnant depuis la crise sanitaire liée à Covid-19 et les confinements, comment organiser le territoire et optimiser les ressources pour répondre aux nouveaux usages et aux évolutions démographiques (augmentation et vieillissement de la population, réduction de la taille des ménages, urbanisation croissante) tout en maîtrisant l'étalement urbain et réduisant les déplacements ?

Nombre de m<sup>2</sup> artificialisés par habitant supplémentaire entre 2012 et 2017 sur le territoire de Oise-les-Vallées



source : fichiers fonciers 2017 DGFIP-Cerema

Souvent mise en avant pour ses effets sur les îlots de chaleur urbain, la nature en ville permet également de maîtriser la consommation en énergie des bâtiments : la végétalisation des bâtiments avec les façades végétalisées ou les toitures végétalisées, qu'elles soient extensives, peu profondes et légères, ou intensives, pour plus de diversité biologique et pouvant accueillir du public et permettre sa sensibilisation.

L'initiative «Vague de rénovation» annoncée dans le Pacte vert pour l'Europe vise à améliorer sensiblement l'efficacité énergétique. Elle sera mise en œuvre conformément aux principes de l'économie circulaire avec des performances optimisées tout au long du cycle de vie et un allongement de la durée de vie des actifs immobiliers. La Commission accordera une attention particulière aux matériaux d'isolation qui génèrent un flux croissant de déchets.



## DES SÉDIMENTS

pour favoriser des chantiers circulaires

Avec la venue des grands travaux à réaliser sur le territoire des vallées de l'Oise que sont MAGEO et le Canal Seine-Nord Europe visant à développer le transport fluvial, les opérations de curage ou de dragage vont générer des quantités importantes de sédiments. Les acteurs des Hauts-de-France se sont fédérés autour de programmes de recherche pour développer des filières de valorisation des sédiments extraits des voies d'eau :

- Sédimatériaux, porté par le Conseil régional et associant les mines de Douai, le CD2E et l'État,
- Ecosed (ECONomie circulaire des SEDiments) une chaire de recherche pilotée par l'école des mines de Douai et regroupant le Conseil régional, des industriels et l'État,
- FISC, des études pilotées par le DREAL et la Région, menées par le BRGM et le Cerema pour contribuer au développement de la filière de gestion à terre des sédiments,
- Alluvio, porté par VNF pour une stratégie de gestion des sédiments partagée avec les acteurs du territoire.



## LES FORMES URBAINES

pour mieux gérer les ressources à l'échelle d'un territoire

Le travail sur l'emplacement du bâti et des infrastructures, leur accessibilité et leurs fonctions favorisent la limitation des déplacements et de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

La **mixité fonctionnelle** vise à offrir aux habitants d'un même territoire l'ensemble des fonctions nécessaires à leur vie quotidienne tels que les logements, les activités, les commerces, les équipements. Elle rejoint le concept de **ville du quart d'heure** ou **approche chronotopique**. Elle peut se faire à plusieurs échelles : d'une commune, d'un quartier, d'un îlot voire d'un bâtiment. Elle permet une gestion plus efficiente de l'énergie et du stationnement notamment, par les décalages temporels entre les besoins des commerces, des logements ou encore des bureaux.

L'**intensification urbaine** permet de regrouper dans un espace de proximité les principaux besoins quotidiens. Densité, accessibilité en transports collectifs, qualité des espaces publics, nature en ville, mixité sociale, optimisation de l'usage de l'existant sont autant d'axes transversaux de travail :

- la densification du bâti, qu'il s'agisse d'un étoffement vertical des constructions existantes ou des opérations à venir (surélévation) ou horizontal (augmentation de surface construite) ;
- la densification par division parcellaire avec la création d'un nouvel habitat sur le terrain d'un propriétaire (modèle Bimby : Build In My BackYard) ;
- sans oublier les « dents creuses », ces interstices inventoriés en tant que terrains non exploités encore pour la construction au sein de la trame urbaine (fonds de jardins, délaissés de voirie, espaces de projet abandonné, etc.).

Pour aller plus loin...

**sédimatériaux**  
matériau de construction produit à partir de sédiments traités de manière à les rendre stables et utilisables comme produit manufacturé

**mixité fonctionnelle**  
principe de trouver dans un quartier, un lotissement ou un immeuble plusieurs fonctions (habitat et commerce par exemple)

**la ville du quart d'heure**  
principe de trouver près de chez soi tout ce qui est essentiel

**approche chronotopique**  
principe de repenser les rapports de la cité et de ses usagers aux temps et aux espaces



## LE CONCEPT D'ÉCOQUARTIER et économie circulaire

Lancée en 2009 dans le cadre du Plan Ville Durable, la démarche ÉcoQuartier favorise l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. Les ÉcoQuartiers respectent les principes de l'aménagement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire et en s'appuyant sur les ressources locales. Les engagements tels que la préservation de la ressource en eau et sa gestion qualitative, la limitation de la production des déchets, le développement des filières de valorisation et de recyclage, l'optimisation de l'utilisation des ressources et le développement des filières locales et des circuits courts recourent ainsi les enjeux de l'économie circulaire.



3 ÉcoQuartiers sont labellisés sur le territoire des vallées de l'Oise :

Le projet d'ÉcoQuartier de la Vallée du Thérain à Beauvais s'inscrit dans l'espace autrefois occupé par l'activité industrielle tout en préservant les vestiges du bois Janet ayant échappé à la destruction lors du précédent développement industriel. La création d'un bois public de 8 hectares et l'intégration prévue sur d'anciens sols pollués d'un projet de ferme urbaine complètent ce projet



source : Dossier de réalisation de la ZAC Beauvais-Vallée du Thérain à Beauvais in délibération 2019-253 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



source : [www.ville-senlis.fr](http://www.ville-senlis.fr)

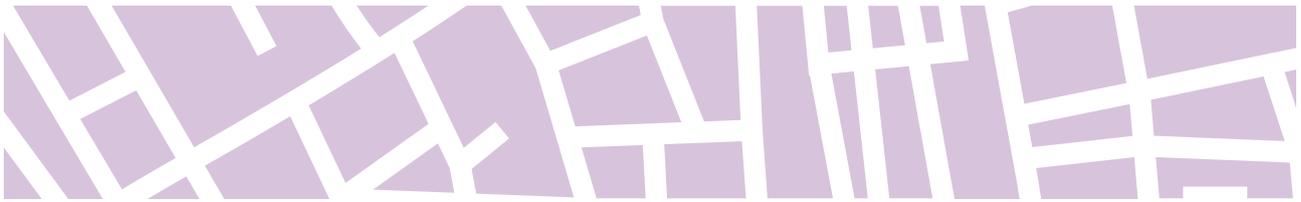
A Senlis, le projet d'ÉcoQuartier de la Gare, en phase de lancement opérationnel, accueillera entre 600 et 800 logements. Il s'étend autour de l'ancienne gare SNCF, les délaissés ferroviaires et intègre notamment trois friches urbaines bâties. Il s'articule autour d'une voie verte en cours d'aménagement sur l'emprise des anciennes voies ferrées, qui relie les communes limitrophes et participe à la création d'un corridor écologique.

La commune de Bailleul-sur-Thérain s'inscrit dans une dynamique d'éco village depuis 1989 ; le projet d'ÉcoQuartier qu'elle porte aujourd'hui couronne cette démarche. L'ÉcoQuartier Entre Deux Monts basé sur une friche industrielle d'une quinzaine d'hectares permet de maîtriser l'extension urbaine et les phénomènes de mitage. Il encourage la mixité sociale et la rencontre des populations (logements locatifs sociaux, d'un foyer médicalisé, espaces de rencontres et de loisirs inclusifs), mais également les nouvelles pratiques (respect de la biodiversité, valorisation des déchets, réutilisation de l'eau de pluie...) et les modes de transport doux ou collaboratifs.

Il vise aussi à recréer une trame paysagère et écologique et à éduquer à l'aménagement (concertation avec le Conseil Municipal Enfants, appropriation du projet par ses futurs habitants...)



source : [www.archetude.fr](http://www.archetude.fr)



## LE LEVIER DE LA RÉHABILITATION DES FRICHES et l'économie circulaire

Dans des territoires comme les vallées de l'Oise et plus généralement dans l'ensemble de la Région des Hauts-de-France, de nombreuses friches existent, principalement des friches industrielles très souvent polluées. Leur reconquête constitue un enjeu majeur d'aménagement des territoires pour répondre aux enjeux croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et de moindre consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces opérations complexes, longues et toujours davantage participatives peuvent nécessiter une ingénierie importante au côté des collectivités et des porteurs de projets, parfois assortie d'une temporalité excessive au regard des échéances souhaitées.

Les friches constituent un triple coût pour les collectivités :

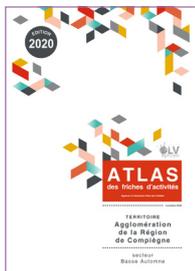
- coût financier du fait de l'absence de recettes fiscales liées à la vacance,
- coûts en termes de détérioration du cadre de vie, de l'image et de l'attractivité du territoire,
- coûts du fait du foncier non mobilisé.

Bien qu'il ne soit pas chiffré, ce coût pourrait bien être supérieur dans de nombreux cas aux éventuels coûts de dépollution et de remise en état du site.

L'outil Benefriches, développé par l'Ademe, démontre que la reconversion de friches génère des bénéfices nets socio-économiques pouvant compenser le déficit économique de l'opération. Cet outil nécessite néanmoins de renseigner des informations disponibles lors d'étapes déjà avancées du projet de reconversion. Les friches peuvent représenter des réserves foncières notamment dans les espaces soumis à une forte pression, une pression qui devrait aller croissant tant la problématique de l'artificialisation des sols devient prégnante.

Pour pouvoir être mobilisées, ces friches doivent d'abord être identifiées. Leurs potentialités, contraintes et besoins auxquels elles peuvent répondre doivent également être analysés.

C'est à ces objectifs que tente de répondre l'Atlas des friches d'activités réalisé par l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées. Cet Atlas a vocation à alimenter le site collaboratif Cartofriches du Cerema qui recense les friches industrielles sur l'ensemble du territoire national, mais aussi à être diffusé aux promoteurs immobiliers, qu'ils soient privés ou publics. Il pourrait aussi servir de catalogue des espaces de compensation, dans la séquence Eviter/Réduire/Compenser.



L'Atlas, disponible en téléchargement sur [www.oiselavallee.org](http://www.oiselavallee.org), se présente sous forme de fiche synthétique pour chaque friche d'activités identifiée. Chaque fiche comprend les informations suivantes :

*Eléments de présentation et descriptif de l'environnement urbain (accessibilité depuis des axes routiers, ferrés, fluviaux et haut débit numérique)*

*Eléments contextuels (caractères d'inondabilité et de zonage environnemental) et éléments issus des bases de données Basias (historique de l'activité industrielle) et Basol (état de la pollution présente)*

*Eléments descriptifs issus en partie de la base de données des fichiers fonciers permettant d'identifier le propriétaire, la surface du terrain, celle des bâtiments existants, l'état des bâtiments, leur valeur patrimoniale, l'année de vacance et le type de propriétaire*

*Cartographie de la zone intégrant les axes de circulation, le bâti et les alentours*

ATLAS des friches d'activités - 2020 édition	
<b>TERRITOIRE</b>	Agglomération de la Région de Compiègne
<b>Vallée Affinal</b>	
<b>144 Chemin de Sablinoise</b>	
<b>TYPE DE FRICHE</b>	Industrielle
<b>ANNÉE DE LA VACANCE</b>	1998
<b>PROPRIÉTAIRE ACTUEL</b>	100% personne privée
<b>PROJET / INTENTION DES ELUS</b>	En partie en ZNIEFF, la présence d'habitants et d'établissements recevant du public à proximité, de risque d'eau souterraine et d'espaces boisés accentuent la sensibilité de l'environnement de ce site. Retour souhaitable en espace naturel pour un espace récréatif avantagés par le site. Quelle solution de remplacement ?
<b>POTENTIEL DE MUTABILITÉ</b>	55%
<b>DESTINATION PRÉFÉRENTIELLE</b>	n°1 55% Projets urbains n°2 42% Développement économique

*Estimation du potentiel de mutabilité de chaque friche pour repérer rapidement celles qui présentent le plus d'enjeux, mis en miroir avec les projets des collectivités ou des opérateurs privés. Toutes les friches ne pourront pas être valorisées avant de consommer de nouvelles terres naturelles, agricoles ou forestières ; on estimera ainsi l'étendue du patrimoine de friches mutables*



## URBANISME TRANSITOIRE

Les friches présentent un réel potentiel pour développer l'économie circulaire dans les projets d'aménagement et représentent de véritables terrains d'expérimentation pour des usages éphémères avec des objectifs très divers (évènementiel, potagers urbains, etc.).

### Les friches : des potentiels multiples d'occupation

Art & culture	Lieux de vie	Entreprenariat	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Résidence d'artistes,</li> <li>espace de festivals et d'évènements,</li> <li>jardin temporaire,</li> <li>espace d'ateliers,</li> <li>repère d'artistes</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logement temporaire</li> <li>Hébergement d'urgence</li> <li>Espace de camping</li> <li>Lieux sociaux et communautaires</li> <li>Espace associatif</li> <li>Espace de détente</li> <li>Espace sportif</li> <li>Resourcerie</li> <li>Café, bar, club</li> <li>Restauration</li> <li>Lieu d'animation et de préfiguration de projets urbains</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bureaux</li> <li>Commerce</li> <li>Lieu d'Artisanat</li> <li>Fab-Lab</li> <li>Espace de coworking</li> <li>Espace productif</li> <li>Entrepôt/stockage</li> <li>Espace de travail en tout genre</li> <li>...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ferme urbaine</li> <li>Agriculture</li> <li>Potager</li> <li>Pâturage</li> <li>Jardins participatifs</li> <li>Parc</li> <li>Phytoremédiation</li> <li>Énergies renouvelables</li> </ul>
 <p>IdF_ La Station gare des Mines - Marie Rouge</p>		 <p>Nantes_ Le karting (hangar avec 12 surfaces modulables pour des activités économiques)</p> <p>Architecte : Rogers Stirk Harbour + Partners - © Morley von Sternberg</p>	

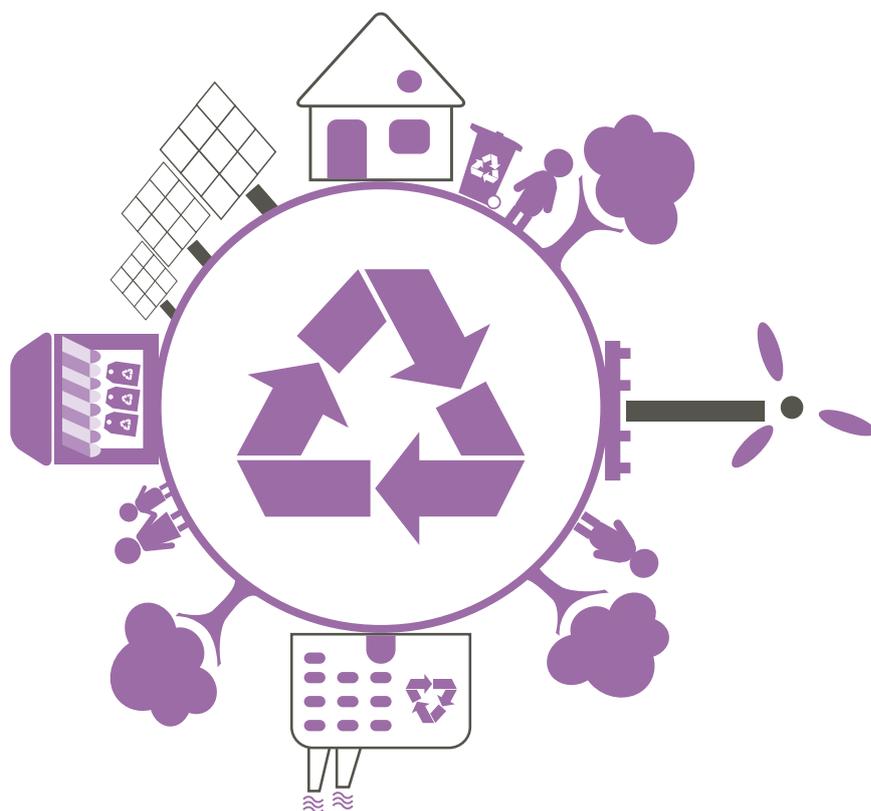
Au lieu de passer beaucoup de temps à concevoir et ensuite à mettre en œuvre, l'objectif est de mettre en œuvre rapidement, avec de faibles moyens pour initier une première démarche.

Cette expérimentation peu coûteuse et rendue possible uniquement grâce à sa réversibilité, peut aussi permettre de montrer la viabilité du projet et finalement être mise en œuvre de manière pérenne. Elle permet également de maintenir le site en bon état en évitant les dégradations volontaires.

### Une mise en pratique

Valorisation par l'éclairage, piquetage, la peinture...





Dans un monde où le capital humain et social créera de plus en plus de richesses grâce à ses capacités à innover, à créer un réseau, à prendre des initiatives, etc., de nouvelles structures de coordination pour la mutualisation des services et le partage des compétences seront nécessaires pour faciliter l'essor de cette économie plus collaborative.

Pour aller plus loin...

Retrouvez l'ensemble des décrets sur [ww.legifrance.gouv.fr](http://ww.legifrance.gouv.fr)

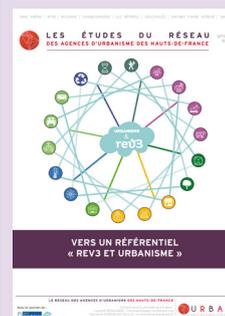
[www.economiecirculaire.org](http://www.economiecirculaire.org)

[www.institut-economie-circulaire.fr](http://www.institut-economie-circulaire.fr)

[www.rev3.fr](http://www.rev3.fr)

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

et aussi sur [www.oiselavallee.org](http://www.oiselavallee.org)



Vers un référentiel "REV3 et urbanisme"

*Etude du réseau des Agences d'urbanisme des Hauts-de-France publiée en septembre 2019*



Directrice de la publication :  
Pascale POUPINOT

Rédaction : Marieke MAAMES

Conception - Réalisation :  
Virginie MORIN-MAUBOUSSIN

N° ISSN : 1761-7705

crédit photos (hors crédit spécifique) :  
©Oise-les-Vallées